

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2021 à 20H00

L'An Deux Mil Vingt Et Un, le 21 Mai 2021 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence d'Isabelle DEPEIGE, Maire, selon convocation du 11 Mai 2021.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Isabelle DEPEIGE ; M Daniel DEJARIGE ; Mme Sylvie ROLLIN ; M Nicolas LEROUX ; Mme Anny LAFAURE ; M Jean-Manuel SALGUERO-HERNANDEZ ; Mme Céline FOUCHET ; M Vincent FOURIGNON ; Mme Clémence MARTIN

ETAIT EXCUSEE : Mme Adeline LEROUX, M Jean-François PALLEAUX

POUVOIR : Mme Adeline LEROUX donne pouvoir à M Nicolas LEROUX
M Jean-François PALLEAUX donne pouvoir à Mme Isabelle DEPEIGE

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de suffrages exprimés : 11

SECRETAIRE DE SEANCE : M Jean-Manuel SALGUERO-HERNANDEZ

1 intervenant extérieur était invité:

- Mme TINGAUD : artiste usager de la Métive pour la présentation de son projet artistique

Mme TINGAUD nous expose son projet de disposer 3 mobiles dans la rivière, ils seront composés de verre avec un tissage placé à l'intérieur du verre.

C'est un projet artistique en binôme avec un monsieur travaillant le verre et elle-même qui effectuerait le tissage. Ce projet a un coût estimatif de 3 500€ pour chacun des prestataires subventionnés par la DRAC, les collectivités et les EPCI. Mme Tingaud fait une demande de subvention de 450€ à la commune du Moutier d'Ahun. C'est un projet qui a pour but d'être utilisé auprès des écoles voisines pour la sensibilisation des enfants à cet élément précieux qui est l'eau.

Avant de nous prononcer, nous lui conseillons de se tourner vers l'architecte des bâtiments de France, l'endroit souhaité pour la pose se trouvant dans le périmètre protégé des bâtiments de France et son accord est indispensable. Nous lui demandons également de nous montrer plus précisément à quoi ressembleront ces mobiles.

1/ - Validation du PV du dernier CM (03/04/21) :

Il est validé à l'unanimité.

2/ AFR

Monsieur DEJARIGE, 1^{er} adjoint et président de l'AFR expose la nécessité de procéder à l'élection des membres du Conseil d'administration de l'AFR. Pour ce faire 6 membres sont proposés par la chambre d'agriculture et 6 autres doivent être proposés par la municipalité. Ceux-ci doivent bien évidemment cotiser à l'AFR.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré propose les 6 personnes suivantes : Daniel Dejarige, Olivier Giry, Patrice Déchaume, Thierry Besquent, Jean-Claude Sadrin, Philippe Lagier.

3/ Demande de vente d'un chemin communale au village « le Marais »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'un administré, Monsieur Alanore, d'acheter un chemin communal à la commune du Moutier d'Ahun au lieu-dit « le Marais ». En

effet, ce chemin dessert uniquement des parcelles dont M Alanore est propriétaire et sur lesquelles est implanté son bâtiment agricole. Ce chemin est d'une longueur de 95m.

Mme Lafaure Anny (sœur de M. ALANORE) sort de la salle du conseil et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents ou représentés de rédiger un courrier à M Alanore en lui proposant une option d'échange de ce chemin situé le Marais de 95m contre une bande de terrain de 75m sur 2m de large le long de la rivière creuse afin de prolonger le chemin des pêcheurs de la commune.

4/ convention « le Brin de folie »

La convention signée avec « le Brin de folie » a pris fin du fait de la non installation de la structure l'an passé. La Commune étant en cours de contrôle par la Chambre Régionale des Comptes, il n'est pas prudent de signer une nouvelle convention avant la fin de ce contrôle.

5/ - Site internet

Madame le Maire présente le devis de M FOULHOUX, entreprise de WEB23, pour la création d'un site internet pour la commune, au Conseil Municipal qui est d'un montant de 600 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis.

6/ - petit matériel à mettre en vente

Il a été constaté qu'il y avait plusieurs matériels encombrants qui n'étaient pas utilisés et désormais plus nécessaire à la commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de vendre le matériel en question.

7/ - Téléphonie mairie

Madame le Maire propose deux devis au Conseil Municipal pour des offres de téléphonie inférieurs au tarif actuel, (Orange et DB Télécom).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rester chez Orange notamment pour bénéficier d'un dépannage plus rapide.

8/ - copieur mairie

Le Conseil Municipal souhaitait faire une étude dans le but de réduire les frais liés à la location du copieur du secrétariat de mairie. Cependant le contrat ayant été signé en 2018 les offres des autres prestataires ne permettent pas d'économies assez importantes.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rester chez le prestataire actuel et de refaire une étude dans 1 ou 2 ans.

9/ - Régie

Madame le Maire expose le choix des trésoreries de ne plus gérer les espèces. Le Moutier d'Ahun se voit donc dans l'obligation d'ouvrir un compte de dépôt de fond au trésor afin de pouvoir aller déposer les recettes des visites de l'Abbaye à la banque postale.

Le Conseil Municipal vote l'ouverture de ce compte à l'unanimité.

10/ - Semi-Marathon

Suite à des problèmes d'organisation, le semi-marathon, organisé par l'UFOLEP est repoussé, une nouvelle date sera bientôt proposée par l'UFOLEP.

11/ - Groupement de commander électricité avec le SDEC

Le Conseil Municipal décide de rester au sein du groupement de commande concernant l'électricité du SDEC afin de continuer à bénéficier des tarifs négociés par le Syndicat.

12/ - Subventions

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire deux demandes de DETR, une pour réhabilité l'aire de jeux qui n'est plus aux normes règlementaires et la seconde pour consolider le mur de soutènement situé entre la voie communale et la rivière « Creuse » en direction du chemin des pêcheurs à la sortie du bourg. Ces deux investissements bénéficieront d'une subvention de 40% du montant Hors taxes des travaux.

Le Conseil Municipal sollicite également la subvention Boost Commune auprès du Département qui viendra compléter à hauteur de 20% du montant HT les travaux de consolidation du mur de soutènement.

Les mobiles de l'aire de jeux vont être remplacés par de nouveaux et seront composés d'un « parc activité » regroupant un petit mur d'escalade, un toboggan, une petite échelle et une tourelle ainsi qu'une tortue.

13/ Agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse

L'agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse propose une convention de maîtrise d'ouvrage afin d'apporter de l'aide aux communes pour les travaux importants, sous conditions tarifaires. Le projet seul projet de la commune pouvant nécessiter de tels besoins est la rénovation de l'église, mais ces modalités sont effectuées par la DRAC à titre gratuit.

Le Conseil Municipal souhaite donc pas adhérer à la maîtrise d'ouvrage de l'agence d'attractivité.

14/ Modification statutaire de la communauté de communes Creuse sud-ouest

La communauté de communes a voté, le 23 mars 2021 la prise de compétence « Organisation de la Mobilité » à compter du 1^{er} juillet 2021 telle que définie par la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite loi LOM.

Le Conseil Municipal approuve la modification statutaire.

15/ Dissolution du Syndicat des transports scolaire d’Ahun

La dissolution du syndicat des transports scolaires d’Ahun a été voté, chaque commune doit prendre position sur cette décision.

Le transport scolaire est désormais géré par la région, c’est d’ailleurs cette dernière qui perçoit le règlement des familles. Cependant le syndicat doit verser chaque année 25 000€ à la région sans compter les autres charges annexes. Celui-ci n’est donc plus viable.

Le Conseil Municipal approuve la dissolution du syndicat.

16/ Référent Accueil

Il est nécessaire de nommer un référent accueil qui sera la personne chargée de mission d’accueil et d’information auprès des candidats à l’installation et corrélation avec la communauté de commune Creuse Sud-ouest.

Le Conseil Municipal pense que c’est le rôle du Maire, Madame DEPEIGE est donc désignée.

17/ Demande de subvention

Ligue contre le cancer : le Conseil Municipal souhaite conserver la somme donnée habituellement qui est de 20€.

Association de solidarité rurale Creusoise : association de soutien à domicile (soins à la personne) située sur la commune de Gouzon qui demande une contribution de 80 €. Le Conseil Municipal accorde cette subvention.

Association soutien à domicile du Donzeil : Association de soutien et aide aux personnes (entretien parcs et jardins, petits travaux, aide au ménage, livraison de repas à domicile) dont demande une contribution de 3€ par habitants, soit 531 €. Le Conseil Municipal ne souhaite pas accorder de subvention.

Questions diverses :

Suite à 2 accidents au village de Lavaurette, le Conseil Municipal cherche une solution pour éviter que cela se reproduise. La commission des travaux s’est rendue sur place et a évoqué la pose d’un miroir ou de mettre cette rue en sens unique. Les conseillers riverains n’étant pas d’accord, aucune décision n’a été actée.

Fin de la séance : 23h00